



Faculté de pharmacie de Paris-Saclay
Lundi 27 novembre 2023



Plan de la présentation

-  Définitions
-  Pourquoi récupérer les DASRI et e-DASRI
-  Les produits concernés
-  Qui est responsable
-  Comment récupérer les DASRI et e-DASRI
-  Que faire des DASRI et e-DASRI
-  Actualités de la filière

Définitions



Définitions

DASRI	Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux, issu de médicaments ou de dispositifs médicaux
e-DASRI	DASRI avec électronique
PCT	Piquant – Coupant – Tranchant
PAT	Patient en Auto-Traitement qui s'administre son traitement sans intervention d'un professionnel de santé
UAT	Utilisateur d'Autotest sanguin de maladie infectieuse transmissible
DASTRI	Eco-organisme agréé pour gérer les DASRI et e-DASRI perforants des PAT et UAT

Pourquoi récupérer les DASRI et e-DASRI



Pourquoi les récupérer ?

Sécuriser la collecte des déchets

Permet d'éviter aux personnels qui collectent les déchets de se blesser (accidents d'exposition au sang dans le cadre de la collecte des déchets)





Pourquoi les récupérer ?

Rendre plus sûr le tri des déchets ménagers

Éviter aux personnels qui collectent et trient ces déchets de se blesser (plusieurs centaines d'accidents d'exposition au sang par an dans les centres de tri des déchets recyclables)





Pourquoi les récupérer ?

Collecte sélective des récupérables / recyclables

Le tri de ces déchets implique presque toujours une intervention humaine au cours du cycle. En cas d'accident d'exposition au sang (AES), il y a un suivi psychologique et médical important avec une trithérapie.

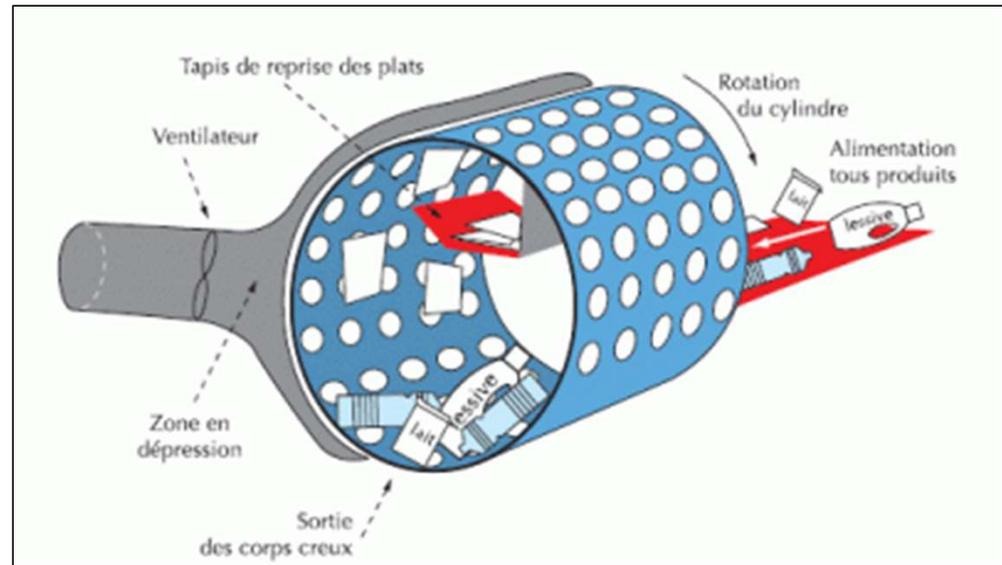




Pourquoi les récupérer ?

Traitement semi-automatisé : la présence d'un trommel limite le risque de blessures par les DASRI (mais ne le supprime pas !)

Séparation des objets inférieurs à 63 mm : le déchet à trier est a priori débarrassé des DASRI. Attention : ils peuvent être retenus avec les autres déchets ou être coincés (une aiguille dans une bouteille plastique)





Pourquoi les récupérer ?

Mettre à disposition des patients un moyen de stockage approprié

Mise en sécurité des DASRI perforants par rapport à l'environnement familial du patient

Éviter l'utilisation d'un contenant inadapté (exemple : bouteille plastique pour des seringues ou des aiguilles)

Mettre à disposition des patients un circuit sécurisé

Sortir ces déchets du tri sélectif et des ordures ménagères.

Faciliter la recherche d'un point de collecte pour les DASRI perforants.

Lors d'un AES, le patient dont c'est le sang n'est pas connu donc la personne exposée doit suivre une trithérapie préventive.



Les produits concernés



Les 36 pathologies

- Achondroplasie
- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines : Imiject®
- Amylose à transthyrétine
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique : EPOratio®
- Arthrite juvénile idiopathique systémique : Ilaris®
- Arthrite goutteuse
- Asthme sévère
- **Choc anaphylactique : Epipen®, Anapen®...**
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée : Hizentra®
- Dermatite atopique modérée
- **Diabète : aiguilles, lancettes, matériel pour pompe**
- Dysfonction érectile d'origine organique : Caverject®
- Episode de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges plasmatiques et par immunosuppresseurs
- Hémophilie sévère A et B : Kogenate®, Advate®
- Hépatites virales : Pegasys®, Introna®
- Hypercholestérolémie : Repatha®, Praluent®
- Hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire

- Hypoparathyroïdie
- Hypophosphatasie
- Hypophosphatémie liée à l'X
- **Infection à VIH : Fuzeon®**
- Infertilité ovarienne : Fostimonkit®, Menopur®
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson : Apokinin®
- Maladie de Willebrand
- **Maladie veineuse thrombo-embolique : Lovenox®**
- Maladies auto-immunes : Metoject®
- **Maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn)**
- Neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)
- Ostéoporose post-ménopausique grave : Forsteo®
- Phénylcétonurie
- Polypose naso-sinusienne
- **Psoriasis**
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance : Zomacton®, Genotonorm®



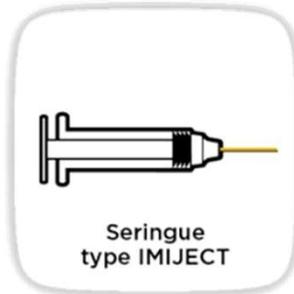
Les produits concernés

= Les DASRI perforants des patients en auto-traitement et les UAT

Produits servant à traiter 36 pathologies répertoriées

DASRI sans électronique :

Les lancettes, autopiqueurs à barillet, aiguilles à stylo, cathéter et applicateurs sont spécifiques au diabète insulino-dépendant.





Les produits concernés

DASRI sans électronique :

Aiguilles pour stylo, autopiqueur et matériel d'installation d'une pompe.





Les produits concernés

DASRI sans électronique :

Autopiqueur sécurisé dans un kit autotest VIH. Les utilisateurs d'autotests doivent aussi utiliser une filière adaptée.

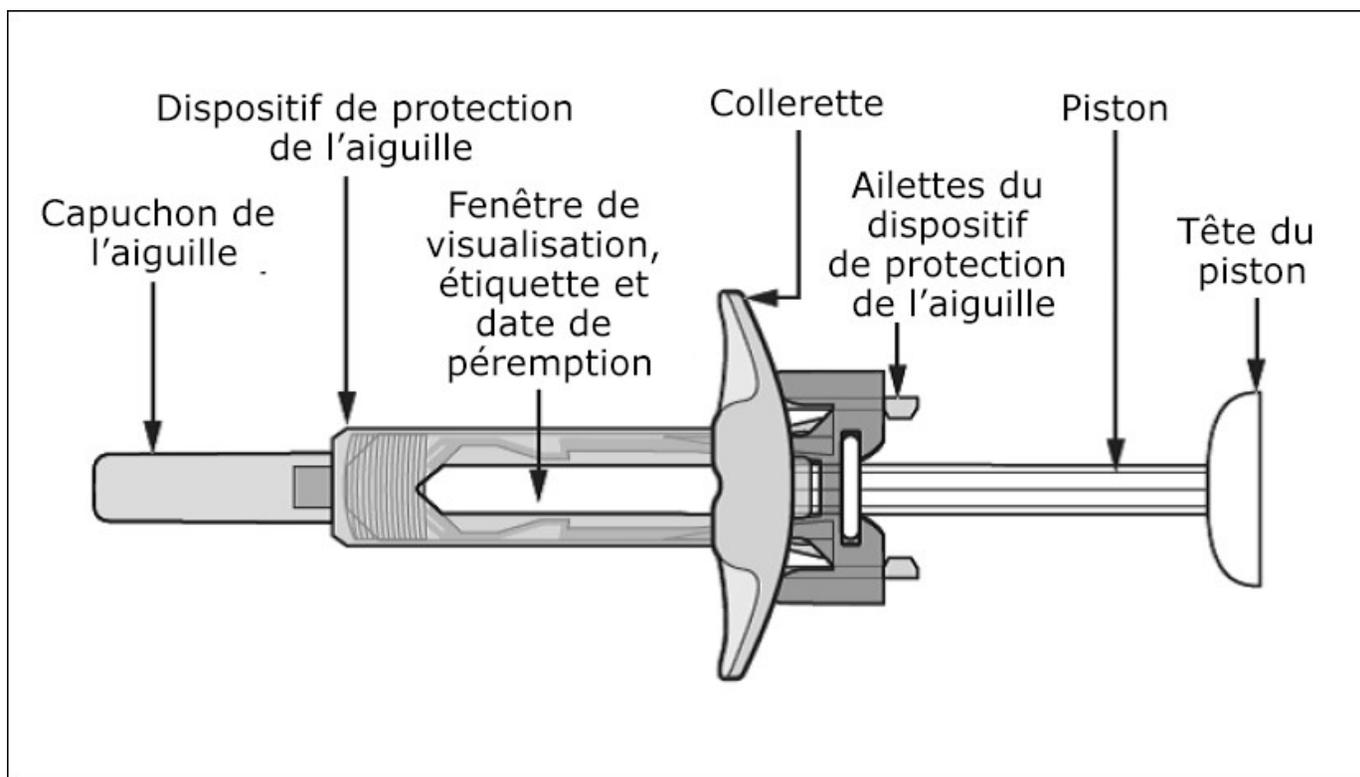




Les produits concernés

DASRI sans électronique :

La sécurisation n'exclue pas l'utilisation de contenants adaptés. La présence d'un perforant implique un dispositif sécurisé.

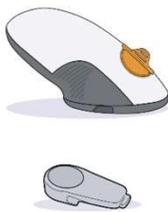
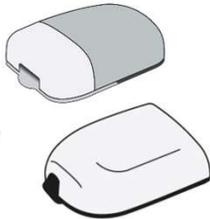




Les produits concernés

DASRI avec électronique :

Transmetteur et applicateur Dexcom, pompe Omnipod, pompe Medtrum et pompe Ferring (infertilité ovarienne).

PRODUIT	ÉLÉMENTS À COLLECTER	CONTENANT
> Capteur de glucose en continu DEXCOM G6	 <p>Applicateur Transmetteur</p>	>  <p>Boîte violette</p>
> Pompe patch LutrePulse, Touch Care Nano, Omnipod	 <p>Pompe</p>	>  <p>Boîte violette</p>



Les produits concernés

DASRI avec électronique :

Pompe patch Omnipod (pompe Ferring) et pompe Medtrum.



DASRI avec électronique :

Transmetteur et applicateur Dexcom.





Les produits non concernés

1. Les **DASRI mous** : pansements, compresses, cotons, masques, etc
2. Les DASRI autres que les perforants : cartouches et stylos à insuline, bandelettes de lecteurs de glycémie, flacons de produit injectable, etc.
3. Les **DASRI générés par les structures de soins** (hôpitaux, cliniques, dispensaires...) **et les professionnels de santé**, infirmières, médecins, que ce soit à leur cabinet ou au domicile des patients, ou encore pharmaciens.

Quand un professionnel de santé vient chez un patient et génère par son acte un DASRI perforant il doit le récupérer, le ramener à son cabinet et l'éliminer par son circuit professionnel.

Qui est responsable ?



Qui est responsable ?

Principe du pollueur-payeur : celui qui pollue en utilisant un produit qui après usage se transforme en déchet (médecin, infirmière, pharmacien, etc.) est responsable de son élimination. Mais...

Filière REP – Responsabilité Élargie du Producteur

- Celui qui met sur le marché un produit (producteur) relevant d'une filière REP doit prendre en charge et/ou financer la collecte et le recyclage ou l'élimination des déchets issus de ces produits.
- Les metteurs sur le marché peuvent assumer leur responsabilité soit individuellement, soit dans le cadre collectif d'un éco-organisme, agréé par les pouvoirs publics, auquel ils adhèrent, qu'ils dirigent et à qui ils versent une contribution financière.

Eco-organisme : société (ou association) de droit privé qui prend en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements mis sur le marché.



Qui est responsable ?

L'éco-organisme DASTRI :

1. Eco-organisme **à vocation sanitaire** : il récupère les écocontributions de ses adhérents et assure, avec l'aide de sous-traitants sélectionnés, la collecte et le traitement des DASRI perforants des PAT et UAT
2. **Association loi de 1901** créée par les metteurs en marché qui en assurent la charge financière et la gouvernance
NB : Le montant de l'éco-contribution ne peut être répercuté sur le prix de vente des produits (remboursement CNAM / tarifs fixes)
3. Structure de droit privé, agréée par l'Etat selon un cahier des charges :
 - 1er agrément 2013-2016 (4 ans) : arrêté du 12 décembre 2012
 - 2ème agrément 2017-2022 (6 ans) : arrêté du 27 décembre 2016
 - 3ème agrément 2023-2028 (6 ans) : arrêté du 23 décembre 2022

Création
2012

78
adhérents

7 salariés

Présence
nationale

Budget
14 M€ /an



Qui est responsable ?

Voici les adhérents de DASTRI.

2 catégories de metteurs en marché de la filière :

1. Les **fabricants** et distributeurs de dispositifs médicaux utilisés dans le traitement par voie injectable d'une des 36 pathologies et sa surveillance (stylos, aiguilles, seringues, pompe à insuline, lancettes et autopiqueurs).
2. Les **exploitants** de médicaments commercialisant en officine des médicaments injectables utilisables en ville (ex : l'insuline).

- AAZ-LMB
- ABBOTT France
- ABBVIE SAS
- ACCORD HEALTHCARE France SAS
- AGUETTANT
- ALEXION PHARMA France
- ALFASIGMA France
- ALK SAS
- ALMIRALL SAS
- ALPHADIAB
- AMDIPHARM LIMITED
- A MENARINI DIAGNOSTICS
- AMGEN SAS
- ASCENCIA DIABETES CARE France SAS
- ASTRAZENCA SAS
- BAYER HEALTHCARE SAS
- B. BRAUN MEDICAL
- BECTON DICKINSON France SAS
- BIOGARAN
- BIOGEN France
- Biomarin France
- BIOPROJET PHARMA
- BIOSYNEX
- BIOTEST FRANCE SAS
- BRYSTOL-MYERS SQUIBB
- CHAUVIN BAUSCH & LOMB
- CHEPLAPHARM France SAS
- CHUGAI PHARMA France
- CORREVIO SAS
- CSL BEHRING
- DEXCOM France SAS
- DINNO SANTE
- DISTRI-FLASH RUN
- FERRING SAS
- GEDEON RICHTER France
- GILEAD SCIENCES
- GLAXOSMITHKLINE
- IBSA PHARMA
- INSULET France SAS
- IPSEN PHARMA SAS
- JANSSEN-CILAG
- LABORATOIRE MARQUE VERTE
- LABORATOIRE BESINS INTERNATIONAL
- LABORATOIRE ETHYPHARM
- LEO PHARMA SA
- LFB BIOMEDICAMENTS
- LIFESCAN FRANCE SAS
- LILLY France SAS
- MEDAC SAS
- MEDTRONIC France
- MEDTRUM
- MEDTRUST France
- MERCK SERONO SAS
- MSD France
- MUNDIPHARMA
- NORDIC PHARMA France
- NOVARTIS PHARMA SAS
- NOVO NORDISK SAS
- OCTAPHARMA France SAS
- ORGANON France
- OWEN MUMFORD
- PFIZER SAS
- PICKDARE FRANCE
- REDDY PHARMA
- ROCHE DIAGNOSTICS France
- ROCHE DIABETES CARE FRANCE
- ROCHE SAS
- ROVI
- SANDOZ
- SANOFI-AVENTIS France
- SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM
- TAKEDA FRANCE SAS
- TEVA SANTE SAS
- THERAMEX
- UCB PHARMA SA
- VIATRIS MEDICAL
- VIATRIS SANTE
- YPSOMED SAS

**Comment récupérer les
DASRI ?**



DASRI : comment les récupérer ?

Missions et schéma opérationnel

Les 3 missions de DASTRI :

1. La mise à disposition gratuite de boîtes à aiguilles (BAA) aux PAT et UAT.
2. La collecte et l'élimination des DASRI des patients.
3. L'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

L'organisation est identique pour les professionnels de santé qui doivent avoir leur propre contrat avec un opérateur de collecte.





DASRI : comment les récupérer ?

Quel contenant pour quels produits ?

Les contenants utilisés :

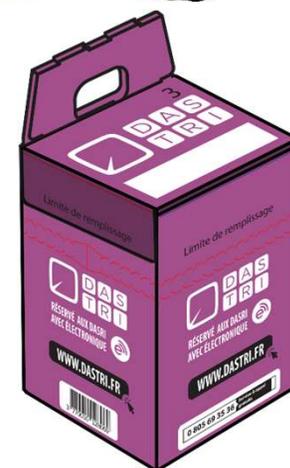
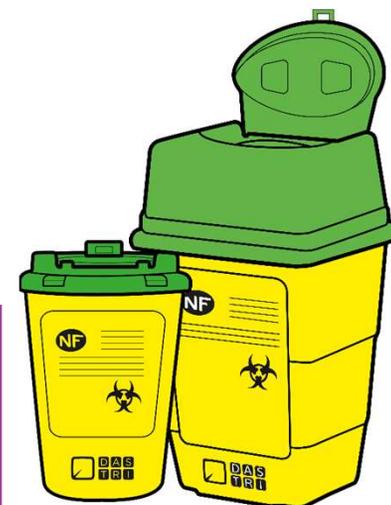
1. La boîte jaune à couvercle vert
 - Disposant d'un dispositif de fermeture provisoire et d'un dispositif de fermeture définitive
 - 2 modèles : petite boîte (env. 0,5 L) et grande Boîte (env. 2 L)
2. La boîte violette
 - Facilement identifiables : couleur + logo DASTRI
 - Conformes aux normes en vigueur

A commander auprès de DASTRI :

1. Via le site internet de DASTRI, à renouveler selon besoin
2. Chaque commande : Kit de 2 x 30 BAA de 2 L
30 BAA de 0,5 L optionnel
8 ou 16 BV optionnel
3. Livraison < 5 jours
4. Envoi à titre gracieux

Seul l'éco-organisme DASTRI est habilité à

fournir des boîtes jaunes à couvercles verts aux pharmaciens pour la distribution aux patients. Tout est gratuit.





DASRI : comment les récupérer ?

Distribution

Délivrance gratuite au patient de boîtes à aiguilles :

1. D'après le produit (cf. ordonnance)
 - a) Médicament pour usage parentéral et traitant une des 36 pathologies recensées
 - b) Dispositif médical permettant de faire des injections
 - c) Autotest sanguin d'une maladie infectieuse transmissible

2. Selon la pathologie (cf. le patient)
 - a) Vérifier si le patient est en auto-traitement ? Pathologie connue ou à définir par un dialogue avec le patient
 - b) Penser à demander au patient s'il s'injecte lui-même le médicament

➔ Nombre de boîtes dispensées en fonction du volume des médicaments et des dispositifs médicaux dispensés.

Le pharmacien remet la (les) boîte(s) DASRI au patient sur présentation d'une ordonnance de médicaments injectables ou de DM générant des DASRI perforants

➔ **Mission du pharmacien d'officine – Décret du 22/10/2010**



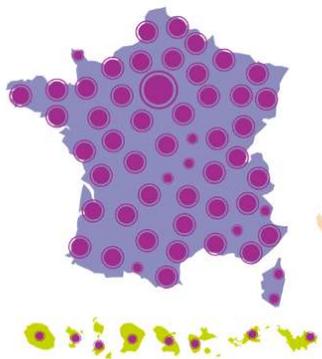
DASRI : comment les récupérer ?

Comment trouver un point de collecte ? Où rapporter ma boîte à aiguilles ?

- ➔ <https://www.dasri.fr/nous-collectons/>
- ➔ Le patient ramène la boîte pleine dans l'un des près de 20 000 points de collecte (95% de pharmacies).



OÙ RAPPORTER MA BOÎTE À AIGUILLES ?

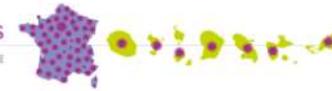


Géolocalisation des points de collecte

Vous êtes ici : Accueil / Géolocalisation des points de collecte

VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

DE 15 000 POINTS DE COLLECTE
EN FRANCE ET OUTRE-MER



Pour afficher les points de collecte :

France métropolitaine ▼ Saisissez une adresse, un nom de ville, de département ou de région

Chercher

Ou autorisez votre navigateur à vous géolocaliser en cliquant ici :

autour de moi

Cliquer sur ce lien pour afficher et télécharger les points de collecte par région ou département



Type	Nom	Adresse	CP	Ville
	Rechercher par nom...	Rechercher par Adresse...	Rechercher p	Rechercher p
	PHARMACIE DE L'ILE SAINT LOUIS	MME KARINE DEBASC 8 RUE JEAN DU BELLAY 75004 PARIS	75004	PARIS
	PHARMACIE DU VILLAGE	MME SCHAFER NGUYEN 26 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS	75004	PARIS
	PHARMACIE DU QUARTIER LATIN	33 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	75005	PARIS



DASRI : comment les récupérer ?

Les boîtes ramenées par les patients :

Important !

1. Vérifier son aspect extérieur : est-ce qu'une aiguille dépasse ?
2. Vérifier que la boîte est bien fermée définitivement
3. Si la boîte à aiguilles n'est pas bien fermée, ne tentez pas de la fermer mais demandez aux patients de le faire !





DASRI : comment les récupérer ?

Le stockage :

Selon le décret du 7 septembre 1999 :

Le point de collecte récupère et stocke les boîtes (BAA) ramenées par les patients dans un emballage adapté aux déchets dangereux de classe 6.2 et habilités au transport ADR.

Seuls les contenants fournis par DASTRI doivent être utilisés :

1. Des **caisses** en carton de 50 litres
2. Des **fûts** en plastique de 50 litres pour les boîtes mal fermées, les bouteilles en plastique, le stock des dispositifs médicaux périmés (à condition de retirer les emballages).





DASRI : comment les récupérer ?

1. Les contenants doivent être **stockés à l'écart de la clientèle** et la zone de stockage doit être repérable par l'équipe officinale (affiche de stockage)
2. En dessous de 15 kg/mois (**180 kg /an**), il n'est pas obligatoire de disposer d'un local dédié spécifique
3. **C'est l'opérateur de collecte qui dépose les contenants vides, au moment de la reprise des contenants pleins** (jusqu'à 12)

Affiche à apposer à l'endroit où sont stockés les caisses carton et les fûts plastique contenant les boîtes à aiguilles pleines et fermées ramenées par les patients

ZONE RÉSERVÉE AUX SEULS :
■ MEMBRES DU PERSONNEL
■ PRESTATAIRES HABILITÉS PAR DASTRI

DAS TRI
VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

STOCKAGE DASRI PERFORANTS
FILIERE PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT ET UTILISATEURS D'AUTOTESTS*

BOÎTES VIOLETTES DASTRI EXCLUSIVEMENT

BOÎTES JAUNES DASTRI EXCLUSIVEMENT

LORS DE LA DÉPOSE :
DEMANDEZ AUX PATIENTS DE FERMER DÉFINITIVEMENT LEURS BOÎTES

VRAC ET DÉCHETS MOUS INTERDITS

Médicaments, Pansements, Papier usagé, Compresses, Gants, Poches de liquides

En cas d'accident d'exposition au sang, téléchargez la [fiche pratique pharmaciens N°4](#) sur [dastri.fr](#)

* autorisés de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles



DASRI : comment les récupérer ?

La collecte (enlèvement ou ramassage)

Selon le décret du 7 septembre 1999 :

1. La **fréquence est prédéfinie** (une fois par semestre ou plus souvent selon les quantités collectées)
2. C'est un **prestataire habilité** qui s'en occupe
3. Les déchets sont orientés vers un **centre de destruction**

Il est important de faciliter l'accès aux contenants à l'opérateur de collecte !





DASRI : comment les récupérer ?

Le jour de la collecte

1. Le pharmacien montre à l'opérateur de collecte où se trouve les contenants à collecter. Pour faciliter la collecte, les contenants doivent être réunis et facilement accessibles.
2. L'opérateur vérifie le contenu des emballages. En cas d'anomalie, il refuse la collecte et déclare une anomalie : un reconditionnement (par le PDC) peut être nécessaire.
3. Le pharmacien ferme alors définitivement les emballages. Les fûts plastiques peuvent être fermés en amont de la collecte, dès qu'ils sont pleins.
4. L'opérateur procède alors à l'enlèvement des déchets :
 - a) Il pèse les contenants (obligation légale)
 - b) Il complète le bordereau de suivi des déchets (BSD) et le fait signer par le pharmacien
 - c) Il dépose de nouveaux contenants (règle générale : 1 plein = 1 vide)

Ministère chargé de la Santé
Bordereau de suivi des déchets d'activités de soins à risques infectieux avec regroupement
 Code de la Santé publique art. R. 1335-4
 Arrêté du 7 septembre 1999
 Arrêté du 29 mai 2009

L'exploitant de l'installation de regroupement doit rendre à ce bordereau la liste de toutes les personnes responsables de l'élimination des déchets (PRE).
 L'exploitant de l'installation de regroupement conserve le feuillet n° 4 après remise des déchets.
 Le collecteur/transporteur conserve le feuillet n° 3 après remise des déchets.
 L'exploitant de l'installation destinataire renvoie le feuillet n° 1 à l'opérateur et conserve le feuillet n° 2.

Bordereau n° : 00046A_0000015204 **Collecte Universelle**

N° de la liste jointe des bords de prise en charge ou des bordereaux attachés :

Installation de regroupement		Identification des déchets au titre de l'ADR UN 3281 Déchet d'hôpital non spécifique, NSA 3.2.1		Code - nomenclature des déchets	
Nom ou dénomination - Adresse		Désignation des conditionnements remis		Capacité (litres)	Nombre
DASTROB414352 - LBM KREMLIN BICETRE 87 AVE DE FONTAINEBLEAU 94770 LE KREMLIN BICETRE		CARTON FLUT		SOL SOL	1 1
Cachet Agt pour le compte de l'éco organisme agréé <input checked="" type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> non		Quantité de déchets remis (en kg) <input checked="" type="checkbox"/> Réelle 5,45 kg <input type="checkbox"/> Estimée		Quantité de déchets remis (en L) 50	
N° SIRET Téléphone Fax ou mail		Date de remise au collecteur/transporteur Nom et signature de l'exploitant de l'installation de regroupement		Date de remise à l'installation destinataire	
Collecteur / Transporteur		Désignation des conditionnements transportés		Capacité (litres)	Nombre
HOSP102 22 rue de Versailles 91190 CHAMPLUN		CARTON FLUT		SOL SOL	1 1
Cachet		Quantité de déchets transportés (en kg) <input checked="" type="checkbox"/> Réelle 5,45 kg <input type="checkbox"/> Estimée		Quantité de déchets transportés (en L) 50	
Régional n° 2015-97-97		Département 57		Ligne de validité 03/11/2021	
N° SIRET Téléphone Fax ou mail		Date de remise à l'installation destinataire		J'ai/aieste avant pris connaissance des informations ci-dessus déclarées par l'exploitant de l'installation de regroupement.	
Refus de prise en charge : <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partiel		Date de refus de prise en charge		Nom et signature	
Motif du refus de prise en charge et quantités concernées :		Installation destinataire		Désignation des conditionnements acceptés	
		CRETEIL INCINERATION ENERGIE 23 Camille Flammarion 10 rue des Nattes 94106 CRETEIL		CARTON FLUT	
Cachet		Quantité de déchets acceptés 5,45 kg		Date de prise en charge	
N° SIRET Téléphone Fax ou mail		Opération (code du traitement) <input checked="" type="checkbox"/> Incinération (D10) <input type="checkbox"/> Incinération + valorisation énergétique (R1)		Date de l'opération	
Refus de prise en charge : <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partiel		Date de refus de prise en charge		Pré-traitement par désinfection (D9) J'ai/aieste avant pris connaissance des informations ci-dessus déclarées par la personne responsable de l'emballage des déchets (PRESD).	
Motif du refus de prise en charge et quantités refusées :		Nom et signature de l'exploitant		VALOMARNE 10711 rue des Moutiers 94106 CRETEIL 03 AOUT 2018 M. 01 40 90 20 11 - Fax : 01 40 90 20 17 M. 01 40 90 20 15	

Feuillet n°1



DASRI : comment les récupérer ?

Signature du BSD (CERFA 11352*4) par le pharmacien :

Bordereau avec 4 feuillets autocopiants :

Feuillet 1 pour le pharmacien (à archiver : registre des déchets) – feuillet 2 pour le transporteur – feuillet 3 pour le site de traitement – feuillet 4 revient à DASTRI qui l'archive (obligation légale)

Formulaire Cerfa N° 11351*04	<i>Ministère chargé de la Santé</i>		Code de la Santé publique art. R 1335-4 Arrêté du 7 septembre 1999 Arrêté du 20 mai 2009
Bordereau de suivi des déchets d'activités de soins à risques infectieux			
<small>La personne responsable de l'élimination des déchets (PREED) conserve le feuillet n°4 après remise des déchets Le collecteur / transporteur conserve le feuillet n°3 après remise des déchets L'exploitant de l'installation destinataire renvoie le feuillet n°1 à la personne responsable de l'élimination des déchets (PREED) et conserve le feuillet n°2</small>			
Bordereau n°			
Personne responsable de l'élimination des déchets (PREED)		Identification des déchets au titre de l'ADR	Code -nomenclature des déchets
Nom ou dénomination - Adresse		Designation des conditionnements remis	Capacité (litres) Nombre
Vérifier les coordonnées de la pharmacie + apposer le cachet		Vérifier nombre de contenants	
		Quantité de déchets remis (en lq) <input type="checkbox"/> Réelle :kg <input type="checkbox"/> Estimée	Quantité de déchets remis (en L) : L
Cachet		Date de remise au collecteur/transporteur	
N° SIRET		Nom et signature de la personne responsable de l'élimination des déchets (PREED)	
Téléphone	Fax ou mél	Nom + signature	

Toujours vérifier les documents que vous signez !



DASRI : comment les récupérer ?

TrackDéchets est un outil de traçabilité permettant la dématérialisation des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD), développé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Son objectif :

1. **Simplifier** la gestion administrative par la dématérialisation
2. Apporter une **transparence** sur la chaîne de traçabilité du déchet

Son périmètre regroupe l'ensemble des déchets soumis à traçabilité.

Concernant les déchets dont la gestion est assurée par DASTRI (déchets de soins des patients et utilisateurs d'autotests), les pharmaciens n'ont rien à faire : la traçabilité est assurée par l'Eco-Organisme et il n'est donc pas nécessaire de vous connecter à TrackDéchets.

Vous pouvez dès à présent retrouver les BSD dans votre espace Pharmacie.

Toutefois, si d'autres déchets sont produits dans votre officine et collectés par un opérateur hors DASTRI, ou non couverts par un autre Eco-organisme : il est nécessaire de vous connecter à TrackDéchets.

**Comment sont éliminés
les DASRI ?**



DASRI : comment les éliminer ?

Règlementation

Arrêté du 20 septembre 2002 modifié relatif à l'incinération et la co-incinération des déchets dangereux :

1/ L'incinération en déchets dangereux :

T > 850 °C
pendant 2 s



En unité d'incinération spécifique DASRI ou Déchets Dangereux (UIDD).
OU

En usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) équipée d'une chaîne DASRI



DASRI : comment les éliminer ?

Règlementation

Code de la santé publique et circulaires interministérielles DGS / DGPR

2/ Le prétraitement par désinfection :

Procédé consistant à modifier l'apparence des déchets puis à réduire leur charge bactériologique pour les rendre assimilables aux ordures ménagères (déchets non dangereux) et les traiter comme telles

1. Les déchets sont broyés
2. Ils sont ensuite désinfectés. Ils sont alors non dangereux
 - a) Soit, ils finissent dans une usine d'incinération de déchets non dangereux (UIOM)
 - b) Soit, ils finissent dans un centre de stockage pour déchets non dangereux (ISDND)





DASRI : comment les éliminer ?

Règlementation

Code de la santé publique et circulaires interministérielles DGS / DGPR

La ligne mécanisée permet la séparation après désinfection de **quatre fractions matières** (piles, plastiques, métaux et cartes électroniques) qui sont ensuite orientées vers les filières de recyclage appropriées.

Le recyclage des cartons permet de fabriquer de l'isolant.

Le recyclage des plastiques permet de créer de nouveaux plastiques comme des produits dans le médical.



Actualités de la filière



Nouvel agrément pour 2023-2028

Nouveaux objectifs de collecte et de recyclage

	DASRI	E-DASRI	
	Collecte	Collecte	Recyclage
2023	82%	50%	-
2025	85%	55%	60%
2028	90%	60%	70%



Convention FSPF / DASTRI

Démarche volontaire des entreprises du collectif DASTRI

1. Signature d'une convention entre la FSPF et DASTRI pour la prise en charge des DASRI liés aux vaccins réalisés par les pharmaciens.
2. Gratuit pour toutes les pharmacies, qui en contrepartie s'engagent à financer (50 euros HT) un accompagnement de DASTRI dans des démarches éco-responsables (Cf. convention pharmaceutique avec l'Assurance maladie).
3. MOOC en cours de création avec l'Institut national de la consommation disponible en janvier sur le site de France Université numérique.





Convention FSPF / DASTRI

1. Souscrire à l'engagement d'écoresponsabilité sur le site de la FSPF
2. Utilisation de la boîte
3. Stocker la boîte dans un espace non accessible aux patients et la fermer temporairement puis définitivement
4. Déposer la boîte Vaccination dans la caisse carton, avec celles des patients
5. Télécharger son attestation sur l'espace « Pharmacie » de DASTRI



DASRI PRO (Vaccins) COMMENT BÉNÉFICIER DU PARTENARIAT FSPF ?

- 1 RENDEZ-VOUS SUR WWW.FSPF.FR**

JE SOUSCRIS
- 2 J'UTILISE LA BOÎTE...**

① J'inscris sur la grande boîte « vaccination »
② Je dépose les seringues usagées dans la boîte, jusqu'à la limite de remplissage.
- 3 JE FERME LA BOÎTE...**

temporairement pendant son utilisation et définitivement une fois remplie
- 4 JE DÉPOSE LA BOÎTE DANS LE CARTON**

Une fois la boîte remplie, je la dépose dans une caisse carton jaune avec les boîtes des patients.
- 5 ATTESTATION D'ÉLIMINATION**

Je la télécharge sur dastri.fr/commande après avoir saisi le nombre de vaccins réalisés l'année précédente
Debut 2024
Vous pouvez également souscrire un contrat avec un opérateur de collecte habilité (consultez votre ARS)

RAPPEL



À ENFERMER DANS UN SAC PLASTIQUE POUR ORDURES MÉNAGÈRES ET À CONSERVER 24H AVANT DE LES JETER DANS LA POUBELLE

C'est au professionnel de santé d'évaluer le risque infectieux



Consultez toutes les consignes en flashant ce code

Suivez notre actualité



www.dastri.fr

INTERVENTION À PARIS-SACLAY – 27 NOVEMBRE 2023



Un MOOC pour les pharmaciens

Contexte et acteurs

1. Historique de la filière REP : Grenelle de l'environnement, ce qu'est une REP...
2. Quelles sont les parties prenantes de la filière REP ?
3. Le rôle du pharmacien (code de la santé, obligation de distribuer les boîtes, collecte, information des patients, etc.).
4. Qui est DASTRI : ses missions et obligations
5. Convention DASTRI / FSPF

Le pharmacien, un acteur du réseau DASTRI

1. Produits et pathologies (parler de l'info-tri)
2. La commande des boîtes
3. Comment stocker et faire enlever ses déchets (collecte, DASRI PRO, Track déchets)
4. Que deviennent les déchets (traitement)
5. Que faire en cas d'AES

Le pharmacien éco-responsable

1. Impact environnemental du système de santé
2. Convention pharmaceutique
3. Eco-conception des dispositifs médicaux
4. Développement durable en pharmacie (autres REP ?)
5. Pharmaciens du monde



Baromètres IFOP Pharmaciens

BOITES JAUNES : DES PHARMACIENS PRO-ACTIFS !



des **pharmaciens** déclarent proposer systématiquement les **boîtes jaunes DASTRI** aux patients concernés



Mais seulement

des **pharmaciens** en Outre-mer

SI L'ON Y AJOUTE CEUX QUI DÉCLARENT LA PROPOSER « DE TEMPS EN TEMPS »...



des **pharmaciens** qui favorisent ainsi le geste de tri des patients

+4 points vs 2022



BOITES VIOLETTES : POINT D'ÉTAPE ENCOURAGEANT



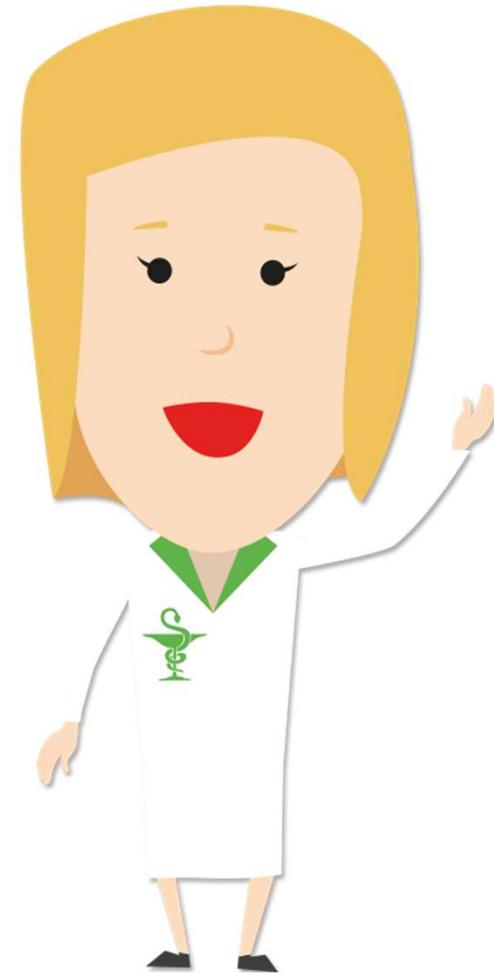
des **pharmaciens** la proposent aux patients concernés, systématiquement (20%) ou de temps en temps (14%)



ZOOM SUR LA DISTRIBUTION DES BOITES VIOLETTES



à date **58%** du réseau officiel (soit 12 000 pharmacies) les ont déjà commandées depuis leur lancement au congrès de la SFD en mars 2022





Baromètres IFOP

Baromètre sur les comportements et habitudes des patients

Quelques exemples de données que nous obtenons :

1. 76% des patients regroupent et stockent leurs DASRI dans un contenant dédié qu'ils remettent ensuite à un pharmacien.
2. 88% des patients seraient prêts à adopter un dispositif plus écologique (à performances égales).
3. 54% des patients demandent eux-mêmes une boîte à leur pharmacien.
4. 16% des patients savent que les boîtes DASTRI contiennent 20% de plastique recyclé.
5. 26% des patients ont un médecin qui pense à prescrire l'utilisation des boîtes DASTRI.





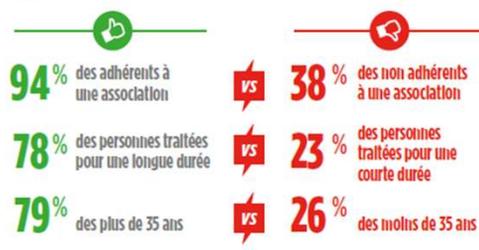
Baromètres IFOP Patients

GESTE DE TRI ET APPORT VOLONTAIRE



65% des patients trient leurs DASRI dans un contenant dédié et l'apportent dans un point de collecte DASRI

MAIS de fortes disparités selon les catégories de patients



BOÎTE JAUNE OU BOÎTE VIOLETTE ?

DASRI SANS ÉLECTRONIQUE

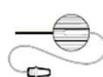
CATÉGORIES LES MIEUX IDENTIFIÉES PAR LES PATIENTS



1 - Aiguilles à stylo



2 - Micro-perfuseurs



3 - Cathéters



de 63% à 75% des patients les stockent dans une boîte jaune

MAIS de **9% à 14%** dans une boîte violette

DASRI AVEC ÉLECTRONIQUE



Pompes patch à Insuline

46% des patients les stockent dans une boîte violette

MAIS **20%** dans une boîte jaune

Capteurs de glucose en continu



SEULEMENT 33% trient l'applicateur dans une boîte violette

+8 points vs 2022

ET 28% y déposent le transmetteur

+6 points vs 2022





Autres actualités

Plan prévention et éco-conception :

1. Les producteurs de dispositifs médicaux sont tenus de mettre en œuvre un PPEC ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits
2. DASTRI publiera une synthèse de ces plans en décembre 2023 après avis du CPP

Plan Outre-Mer : plan d'actions sur les territoires ultra-marins qui n'atteignent pas les objectifs fixés par le cahier des charges.

Bonus/malus : critères de recyclabilité et de rechargeabilité.

Etudes obligatoires sur le réemploi des boîtes par exemple.



L'info-tri



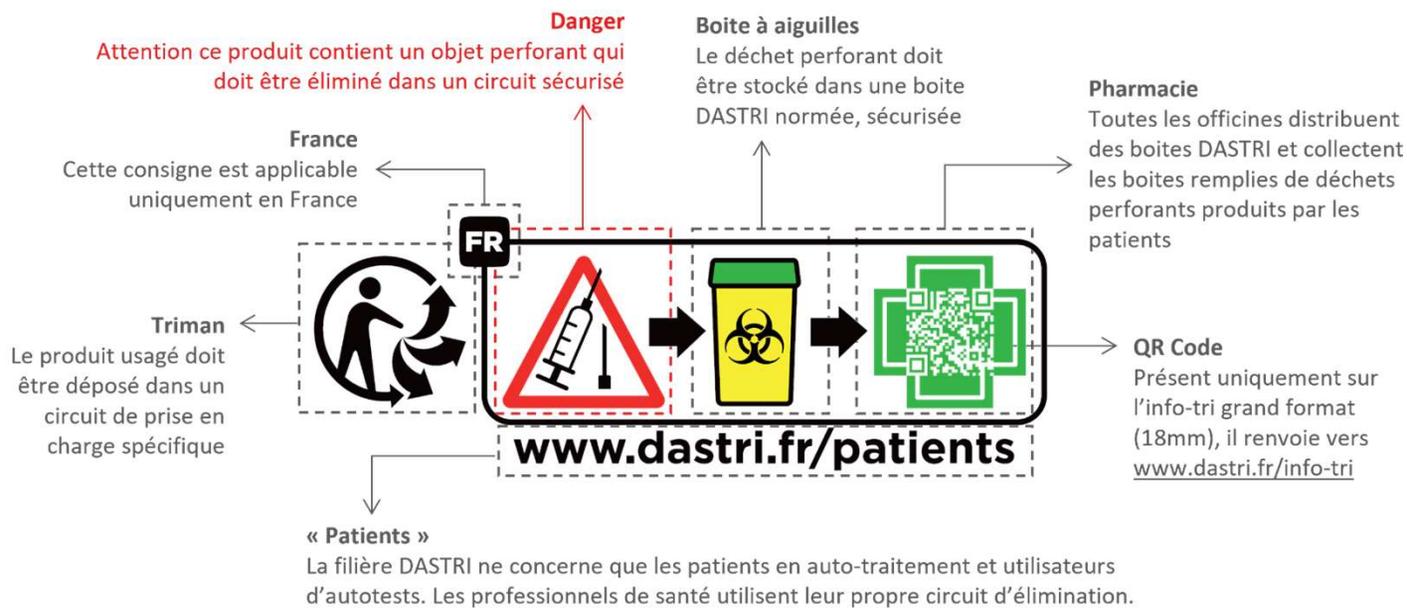
INFO TRI
Filière DASRI Perforants des patients en auto traitement
et utilisateurs d'autotests de diagnostic

CARTOUCHE 1 • DASRI PERFORANT • Version taille réduite



CARTOUCHE 2 • DASRI PERFORANT • Version complète (avec QR code) grande taille







L'info-tri



www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



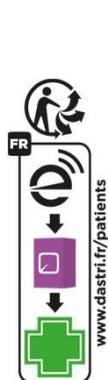
www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



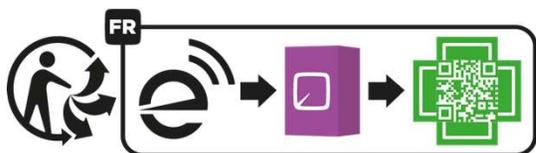
www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



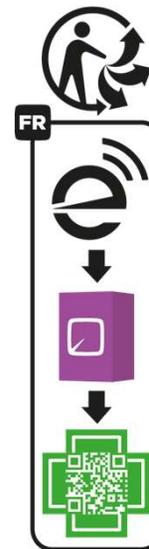
www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



www.dastri.fr/patients



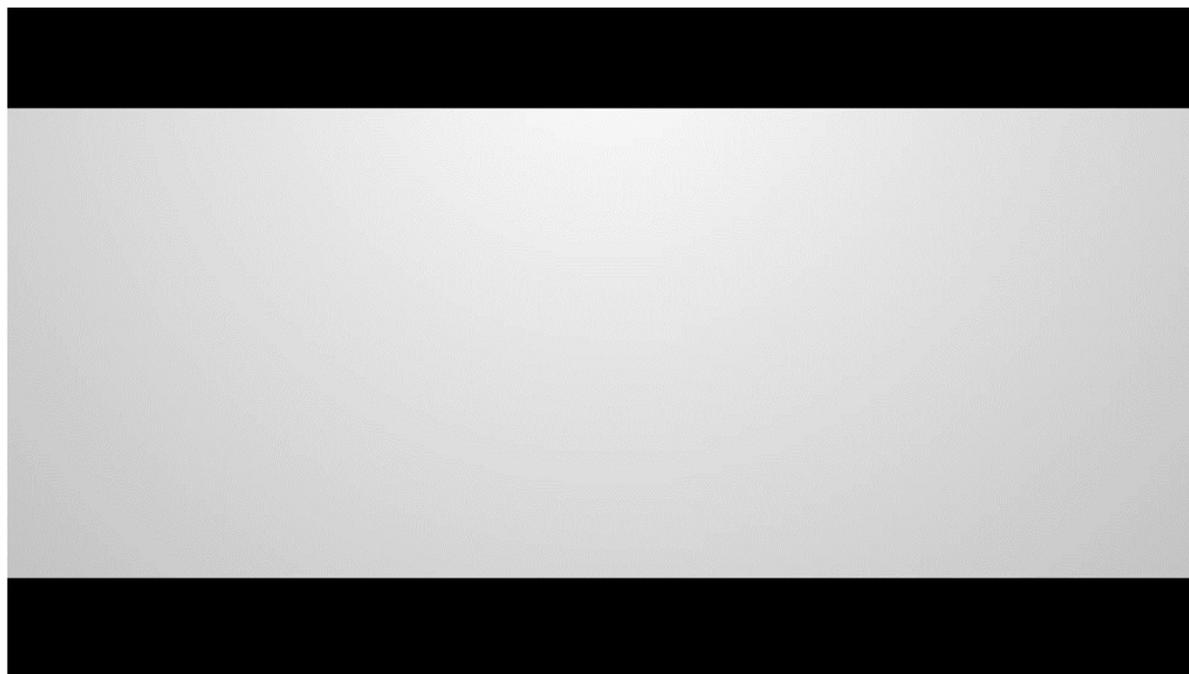
www.dastri.fr/patients



Docu-série violette

Les coulisses du nouveau circuit e-DASRI :

1. La fabrication des boîtes violettes
2. La mise sous pli
3. La distribution et la collecte par le pharmacien
4. Le tri au domicile du patient



A retenir



A retenir

Les DASRI des patients doivent suivre une filière de collecte spécifique

1. Patients en auto-traitement
2. Utilisateurs d'autotests
3. Les DASRI perforants uniquement, avec ou sans électronique

DASTRI est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement

Pas d'aide de l'Etat, financement à 100% par les metteurs en marché, sans impact sur le prix des produits.

Fonctionnement :

1. Le pharmacien doit remettre gratuitement au patient les boîtes adaptées, en nombre suffisant
2. Le patient met dans les boîtes ses DASRI perforants (avec ou sans électronique)
3. Le patient rapporte ses boîtes pleines à un point de collecte



A retenir

A qui délivrer des boîtes

- Lors de la dispensation de médicaments injectables, de dispositifs médicaux d'injection, de certains autotests sanguins
- Quelle pathologie ? Présence d'électronique ?
- Demander si le patient est en auto-traitement ou peut le devenir ?
 - Si oui : bien expliquer au patient l'importance du stockage des DASRI perforants dans un récipient approprié et lui remettre la(les) boîte(s) à aiguilles
 - Si non : le professionnel de santé qui intervient doit reprendre les déchets qu'il produit au domicile du patient

Que devient la boîte lorsque le traitement est terminé ou lorsqu'elle est pleine ?

Le patient doit la déposer dans un point de collecte.

Presque toutes les pharmacies sont concernées.



Nous contacter

Notre site

<https://www.dastri.fr/>

Formulaire de contact

<https://www.dastri.fr/contact>

Téléphone

09 72 47 82 08